

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Geneviève VERLEY- CHEYNEL

L'année 2018 a vu une nouvelle fois le tribunal administratif de Nîmes enregistrer plus de 4000 requêtes nouvelles (4088), en hausse de plus de 3 %. La juridiction est néanmoins parvenue à maintenir positif le taux de couverture des entrées par les sorties (102,4 %) grâce à la mobilisation des magistrats et agents de greffe qui a permis d'augmenter le nombre d'affaires jugées de 2,75 %.

Les dossiers de plus de 2 ans ne représentent désormais que 1,04 % du stock total (contre 7 % en moyenne nationale). L'effort du tribunal s'est également particulièrement porté sur le contentieux de l'urbanisme, dont les sorties ont progressé de près de 18 %, et les contentieux sociaux (sorties en hausse de plus de 9 %), deux domaines qui contribuent chacun pour plus de 13 % aux entrées de la juridiction, soit plus du double de la moyenne nationale. Les procédures d'urgence n'ont pas pour autant été négligées, avec un nombre de référés en hausse de plus de 18 %, traités dans un délai moyen de 12 jours.

Afin de répondre plus que jamais aux attentes des justiciables, la juridiction s'est lancée en 2018 dans la rédaction en style direct de ses décisions pour rendre celles-ci plus accessibles. Elle s'est également attachée à approfondir la sensibilisation des justiciables aux modes amiables de règlement des litiges, particulièrement par la voie de la médiation.

4 088

affaires enregistrées,
+ 3 % par rapport
à 2017

4 185

affaires jugées,
+ 2,75 % par rapport
à 2017



Délai prévisible moyen de jugement

9 mois 19 jours

+ 20 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux

- 7,8 % Contentieux fiscaux
- 19,2 % Étrangers
- 14,1 % Fonctionnaires & agents publics
- 17,5 % Contentieux sociaux
- 7,4 % Police
- 13,7 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 20,2 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes

